

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 8 juillet 2014 portant création  
du cabinet du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile**

NOR : DEVA1414925S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'avis du comité technique de service central de réseau placé auprès du secrétaire général en date du 27 septembre 2013,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Il est créé un cabinet auprès du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile.

Article 2

Sous l'autorité du directeur de cabinet, il est chargé de coordonner, d'animer et de traiter certaines affaires communes à plusieurs des entités relevant du secrétariat général, ainsi que les dossiers particuliers qui lui sont confiés par le secrétaire général.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 8 juillet 2014.

*Le directeur général de l'aviation civile,*  
P. GANDIL